

MAJORITÉ**UN CHÂTO-FORT AVEC VOUS****Zones inondables de l'Isère**

Les problèmes s'accumulent depuis quelques temps sur la commune !

Suite à deux réunions qui se sont déroulées les 25 septembre et 19 octobre 2023, le pôle Risques de la Direction départementale des Territoires (DDT) nous a annoncé qu'une nouvelle cartographie des zones inondables allait s'appliquer sur la commune. Cette zone se situe à l'ouest de la commune, le long de l'Isère.

C'est un dossier relativement technique pour lequel nous avons jugé bon de donner des informations précises. Nous vous invitons donc à consulter le dossier que nous avons joint au présent bulletin municipal (n° 97). Cette situation implique pour la commune le gel de la zone touristique, la remise en question du projet des panneaux photovoltaïques flottants vers les carrières des Fromentières (ex-carrières Lafarge), la remise en question du projet de plateforme à côté de la station d'épuration, entre autres. Et pour vous Châteauneuvois, habitant dans cette zone, des contraintes supplémentaires pour construire.

Bien évidemment cette situation ne nous convient pas, car on ne nous a pas fourni d'études précises sur les risques encourus. Actuellement les services de l'État bloquent le développement de la zone par « principe de précaution » et nous parlent d'une possible crue « millénale ».

Nous allons bien évidemment nous battre pour obtenir plus de précisions, car nous sommes conscients des contraintes que cela implique pour tous nos concitoyens demeurant dans cette zone.

MINORITÉ**CHÂTO NEUF - UN FUTUR AVEC VOUS**

C'est une évidence, à tous les niveaux de la société, nous devons prendre notre part pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

À l'échelon de la commune, il nous faut donc réfléchir à comment œuvrer et les axes sont multiples : Isoler les bâtiments publics vieillissants, les écoles, la crèche pour améliorer le confort thermique en luttant contre le froid et le chaud.

Lutter contre les îlots de chaleur au cœur du village, même à la campagne, en supprimant le bitume qui emprisonne la chaleur partout où cela est possible, particulièrement sur les parkings et en plantant des arbres.

Décarboner la production énergétique avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur les espaces disponibles : parking, celui du complexe sportif par exemple, toitures des bâtiments municipaux existants, et celles des constructions nouvelles, la maison médicale aurait pu..., et inciter aussi les bailleurs sociaux à faire de même sur la commune. Mais pour chacune de ces réalisations, la municipalité doit prioriser le choix du versement de loyers à celui d'une soulte, pour laisser aux générations futures le bénéfice de tels investissements, ce n'est pas actuellement l'orientation priorisée. Des pistes de travail nombreuses...

Vous pouvez aussi nous solliciter en écrivant à : csi.municipales.2020@gmail.com